

La commune de Langonnet

PPVE - Projet de boisements et de restauration et gestion de zones humides

Par cet avis, en date du 08 Décembre 2023, Madame la Maire de Langonnet ouvre une participation du public par voie électronique (PPVE) à la mairie de Langonnet – 1 Pl. Morvan, 56630 Langonnet.

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la non-opposition valant autorisation de la Déclaration préalable n°056 100 23M0059, déposé le 28 Novembre 2023 par la société EcoTree, sise 2 ter des Chantiers 75005 Paris.

Le projet concerne la création de boisements et des actions de restauration et de gestion écologiques de zones humides au lieu-dit de Kerhuel à La Trinité-Langonnet (56630) .

La personne responsable du projet est Monsieur Le Méné Erwan, représentant de la SAS EcoTree.

Le projet est réalisé via une procédure de Déclaration préalable et a été soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas. L'autorité compétente pour autoriser le projet est la Mairie de Langonnet.

Cette PPVE se déroulera sur une durée d'un mois, du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 26 janvier 2024.

Les informations et autres documents relatifs au projet d'EcoTree seront disponibles pendant toute la durée de la PPVE sur la page dédiée du site internet de la Mairie de Langonnet (<https://www.langonnet.bzh/ppve/>).

L'avis de l'Autorité environnementale (et le mémoire en réponse à cet avis) est disponible via la page internet dédiée.

Toute question, remarque ou demande d'informations complémentaires peuvent être envoyées par mail à l'adresse mairie@langonnet.bzh ou directement en mairie de Langonnet.

Cet avis sera affiché en mairie et sur le site du projet 15 jours avant le début de la PPVE, soit à partir du 11 décembre 2023. Cet avis sera également publié 15 jours avant le début de la PPVE dans deux journaux (le Télégramme et Ouest France).

L'organisation de cette PPVE est conforme à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, ainsi qu'à l'article R.123-46-1 du même code.